Deroubaix, épouse de Monsieur **Léon Wilfart**, décédée à Roubaix, le 25 septembre 1899, dans sa vingt-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Mons-en-Barœul, le mardi 7 novembre 1899, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame **Julie-Pauline Verdonck**, épouse de Monsieur **Auguste Tanghe**, décédée à Tourcoing, le 18 octobre 1899, à l'âge de 36 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Monvaux, le mardi 7 novembre 1899, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Clémence-Adèle Rousseau**, décédée à Monvaux, le 30 septembre 1899, dans sa 29e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Pierre (Croix), le lundi 6 novembre 1899, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Léopold-Frédéric Maes**, ancien garçon brasseur, décédé à Croix, le 22 septembre 1899, dans sa 64e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 6 novembre 1899, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Victor-Maurice-Joseph Lulteau**, veuf de Dame **Catherine Roty**, décédé à Roubaix, le 4 novembre 1898, dans sa 81e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 6 novembre 1899, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Marie-Irma Vannieuwenhuyze**, Membre de la Congrégation des Enfants de Marie de la paroisse Sainte-Elisabeth et du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, décédée à Roubaix, le 17 novembre 1898, dans sa 37e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 6 novembre 1899, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Julie Cbin**, épouse de Monsieur **Jules Castelain**, décédée à Roubaix, le 25 novembre 1898, dans sa 58e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 6 novembre 1899, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Pierre Hespel**, ancien boulanger, veuf en premières noces de Dame **Clémentine Parent**, époux de Dame **Léonide Leman**, décédé à Roubaix, le 3 octobre 1899, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
34, 36, rue de l'Alouette, Roubaix, *téléphone*. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 54575

Spécialité de chapelles et monuments funéraires. Edmond PACHY, Grande-Rue, 283, à Roubaix. — Téléphone. — La maison a des ouvriers spéciaux pour la remise à neuf des monuments. Redorure des lettres à raison de **0,01 centimes la lettre.** Travail garanti. 40919

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 4 novembre 1899.* — Présidence de M. Dassonville, vice-président. — **Le drame de la Grande-Rue, à Roubaix.** — Cette affaire remonte au 3 juillet dernier. François Holeaux, le prévenu, est un Belge, âgé de 32 ans, cantonnier à Roubaix, demeurant rue Vauquesson. Il avait vécu quelques mois avec une lessiveuse, Georgina Berbard, âgée de 17 ans, mais son amie l'ayant quitté, Holeaux en conçut une violente colère.

Le 3 juillet au soir, la rencontrant Grande Rue, il lui porta trois coups de couteau dans le dos. La victime ne put reprendre son travail qu'un mois après. Quant au meurtrier, il prit la fuite et on ne put l'arrêter. Il est condamné par défaut à deux ans de prison et 25 fr. d'amende.

La fraude. — George Bautefeuille, 46 ans, à Wattrelos, est condamné pour fraude à 6 jours de prison et 500 francs d'amende. — Même peine à Louis Wagnon, 17 ans, tisserand à Tourcoing; à Julie Mavoine, 42 ans, journalière, rue St Jean, à Roubaix et à Marie Boulogne, 23 ans, route de Lannoy, cette dernière avec sursis.

Un accident du travail. — M. Léon Cavrois, filateur de coton, rue Carpeaux, à Roubaix, est poursuivi pour blessures par imprudence et contravention aux règlements sur le travail. L'affaire est mise en délibéré.

Affaires diverses. — Martin Timmermans, 38 ans, menuisier, rue d'Italy à Roubaix, vol d'outils chez son patron, deux mois de prison avec sursis. — Henri Brouder, 49 ans, journalière à Tourcoing, escroquerie, quatre mois de prison et 25 francs d'amende par défaut.

Quarante francs d'amende à Modeste Lutanie, 34 ans, cabaretier à Hem, 25 francs à son frère Louis Lutanie, 40 ans, journalier, pour coups. — Un mois de prison et 25 francs à Théophile Wandewatine, à Tourcoing, pour coups à sa femme.

Concerts & Spectacles

Roubaix. — *La soirée de gala des Anciens élèves de l'Institut Turgot.* — Une nombreuse et très élégante assistance se pressait, samedi soir, à la soirée de gala donnée par les Anciens Elèves de l'Institut Turgot, à la Brasserie Universelle.

Le comité d'organisation n'avait rien ménagé pour assurer le plein succès de cette fête; ses efforts ont été amplement récompensés, car l'interprétation de tous les numéros portés au programme a été véritablement supérieure.

Il faudrait les citer tous si la place ne nous faisait défaut. Mettons hors de pair M. Sady-Petit et Mme Dubuisson, de l'Odéon à qui le public a fait une chaude ovation au cours de l'interprétation de la *Souris*, une très fine comédie, rendue avec infiniment d'expression et de naturel. Tous les autres interprètes ont été à la hauteur de leur tâche. Un bal de famille a clôturé la soirée.

Théâtre de Tourcoing. — *Direction Alexandre fils.* — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir que la troupe de M. Alexandre donnera en représentation exceptionnelle le *Barbier de Séville*, le plus grand chef-d'œuvre de Rossini. Espérons une réussite digne du spectacle.

— Nous rappelons le concert que la *Jeunesse Lyrique* offrira à ses membres protecteurs et honoraires, ainsi qu'aux familles de ses membres actifs, le dimanche 5 novembre, à 4 heures 1/2 très précises, au siège de la société, place Thiers, au Cheval Blanc.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)
DIRECTION CH. BARET
Bur. à 3 h. **Dimanche 5 novembre** Rid. à 3 h. 1/2
Grande Matinée classique
L'AVARE et LE MALADE IMAGINAIRE
Deux chefs-d'œuvres de Molière avec le concours de M. Talbo sociétaire de la Comédie-Française.

BRASSERIE UNIVERSELLE DE ROUBAIX
Rue de la Gare
Dimanche 5 Novembre 1899, à 6 heures du soir et Lundi 6 Novembre, à 7 heures du soir
GRAND CONCERT
Nouveaux Débuts — Programme de famille
SUCCÈS! IMMENSE SUCCÈS! SUCCÈS!
Dernières soirées
Les LILLA and FLEX, des Folies Bergères de Paris
Les ARMAND ADLER, duettistes de la Scala de Bruxelles. — **M. FAUREZ**, comique typique de l'Olympia de Bruxelles.
Entrée : **0.50 cent.** donnant droit à une consommation de 0.20 centimes. 58434

SALLE DOMINIQUE
DIMANCHE 5 NOVEMBRE 1899
GRAND BAL
Cavalier : **1 franc.** — *Dame :* **0.50 cent.** 58395

NORD

La grève d'Onnaing. — On annonce que, à la suite de l'intervention de M. Milleteau, sous-préfet de Valenciennes, et à la suite de plusieurs entrevues, les ouvriers pipiers en grève d'Onnaing et les patrons ont pu trouver un terrain d'entente. La grève peut être considérée comme terminée et, si le travail n'a pas été repris déjà, il le sera lundi matin.

Wervicq. — *Un accident de tramway.* — Vendredi soir, vers six heures, un jeune homme de 19 ans, M. Isaac Jérôme, en voulant monter sur le tramway en marche, a eu les deux jambes coupées. Le blessé a été transporté à l'hôpital de Wervicq (Belgique).

VOIR *a la huitième page*
l'annonce des ALERIES VILLOISES

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

Comité des filateurs et retordeurs de coton de la région du Nord

Le comité de la région du Nord a adressé au ministre du commerce la lettre suivante :

Lille, le 30 octobre 1899.

Monsieur le Ministre,

Le comité des filateurs et retordeurs de coton du Nord, agissant pour le compte de tous les filateurs et retordeurs de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières et environs, après avoir pris l'avis de tous les intéressés auxquels ont été communiquées, et votre décision de faire exécuter en son entier la loi du 2 novembre 1892, et la circulaire du 20 octobre 1899 adressée par vous aux préfets pour être transmise aux inspecteurs divisionnaires du travail, vient solliciter de votre bienveillance un délai de six mois pendant lequel tous efforts seront faits pour que la loi soit appliquée en entier, notamment en ce qui concerne les mesures énoncées à l'article 3.

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, les grandes difficultés d'exécution que présente la loi; elles ont fait reculer vos prédécesseurs, non seulement parce que l'irrégularité du travail imposée par l'article 3 lésait les intérêts des industriels, mais aussi parce qu'elle menaçait ceux des ouvriers adultes, qui travaillant douze heures et ne pouvant se passer ni de leurs aides plus jeunes, ni de ceux ou de celles qui leur préparent le travail, auraient été exposés à un amoindrissement de salaire résultant de la diminution forcée des heures de travail.

Vos prédécesseurs reconnaissent aussi que l'application stricte de la loi contribuerait à l'abaissement des salaires de ceux qu'elle a l'intention de protéger, l'industriel ne pouvant prendre entièrement à sa charge les frais supplémentaires causés par la constitution de relais; il le pourrait d'autant moins en ce moment que l'industrie cotonnière est en pleine crise et que ses charges viennent encore d'être augmentées par la mise en vigueur de la loi sur les accidents.

Déjà, depuis l'application partielle de la loi, en réduisant à onze heures le travail des femmes et des enfants, les industriels se sont rendu compte du triste effet sanitaire et moral que produisait cette heure de flânerie passée sur la rue à attendre la sortie de l'atelier des parents ou amis complétant leur journée de douze heures; que sera-ce quand cette heure sera doublée?

Ces quelques considérations, monsieur le ministre, auxquelles beaucoup d'autres pourraient être ajoutées, n'ont d'autre but que d'attirer votre attention sur la nécessité de modifier une loi qui ne donne satisfaction à personne et qui va à l'encontre du but qu'elle se propose.

Néanmoins, puisque telle est la loi, et que votre volonté est de faire cesser le *modus vivendi* adopté par les ministres qui vous ont précédé, le Comité des filateurs et retordeurs de coton du Nord décidé à entrer dans vos vues, et basant le délai de six mois sollicité de votre bienveillance :

1° Sur la difficulté de se procurer, à brève échéance, les ouvriers supplémentaires nécessaires à la constitution des relais, surtout en un moment où toutes les industries poussées dans la même voie par votre décision, recourront aux mêmes moyens pour sauvegarder leurs intérêts et maintenir une production imposée par les engagements pris antérieurement avec la clientèle;

2° Sur le temps nécessaire pour achever l'éducation industrielle des nouveaux apprentis et les initier aux services qu'ils sont appelés à rendre;

3° Sur le temps indispensable pour se procurer, construire, transporter, monter et mettre en route les machines qui, en certains cas, pourraient suppléer au défaut de main-d'œuvre;

4° Sur le temps nécessaire pour accomplir sans secousse la transformation que vous désirez, afin d'avoir chance d'éviter tout conflit que provoquerait infailliblement une mesure générale et subite, vous prie, monsieur le ministre, de vouloir bien faire droit à sa requête, lui donner au plus tôt connaissance de votre décision, pour qu'avis en soit donné aux intéressés représentant plus de 2,000,000 de broches de filature et 500,000 broches de retorderie.

Comptant en votre bienveillance, il vous prie, monsieur le ministre, de vouloir bien agréer l'expression de sa très haute et très respectueuse considération.

Pour le Comité :

Le Président, A. Thiriez.

Membres du comité : MM. A. Thiriez, président, Lille; Georges Motte, vice-président, Roubaix; Ernest Loyer, Lille; Julien Le Blan, Lille; Lefebvre-Hobrent, Lille; Julien Thirlez, Lille; Achille Wibaux, Roubaix; Paul Mulliez, Roubaix; Georges Duvillier, Tourcoing; Jean Flipo, Tourcoing.

BELGIQUE

Bruxelles. — *Réunion des délégués des Cercles et Associations catholiques.* — La réunion a eu lieu samedi, à deux heures, sous la présidence de M. Léger. Les délégués ont été unanimes à reconnaître que l'attitude de M. Woeste dans la question de la réforme électorale n'entraînait pas nécessairement pour lui l'obligation de donner sa démission de président de la Fédération.

Sur la seconde question à l'ordre du jour, l'entente avec la « Ligue démocratique », certains délégués ont critiqué le projet d'entente. Mais rien n'a été décidé.

L'ordre du jour suivant a été voté par la réunion qui prit fin à quatre heures.

« Les délégués de la Fédération des Cercles catholiques et des Associations constitutionnelles et catholiques, régulièrement convoqués en séance à Bruxelles; informés de la démission offerte par M. Woeste, son président, et regrettant cette décision, réservent toute solution. Pour le surplus, prorogent la réunion à un mois et passent à l'ordre du jour ».

ANVERS. — **La catastrophe du port.** — *L'enquête et les responsabilités.* — L'enquête administrative continue. Samedi après-midi, vers 4 heures 1/2, est arrivé de Bruxelles, délégué par le ministre, M. De Paepe, inspecteur général des chemins de fer. Immédiatement, il a pris la direction de l'enquête et il a entendu plusieurs témoins et notamment certains ingénieurs et plusieurs chefs de service.

On dit que l'attention de l'administration a été appelée, à diverses reprises, sur le mauvais état de la passerelle, et on ajoute qu'il y a quelques semaines, le bourgmestre de Zwyndrecht s'en est plaint dans une lettre qu'il a publiée dans un journal flamand de la Flandre orientale. Ces faits sont-ils exacts? C'est ce que l'enquête démontrera sans doute.

Les morts. — Le nombre des morts restera-t-il limité à onze? Généralement on croit que le chiffre des victimes est plus élevé. Cette opinion est basée sur ce fait que plusieurs personnes se sont présentées demandant des nouvelles d'un parent, d'un frère ou d'un fils qui se trouvaient dans le train et qui n'ont pas encore été trouvés. Dans tous les cas, s'il y a d'autres victimes, les flots ne les ont pas encore rendues.

L'enterrement des victimes. — Les dispositions concernant l'enterrement des victimes ont été définitivement arrêtées samedi matin. Cette triste cérémonie se fera lundi matin à 10 heures. Un service funèbre sera fait dans la petite église de Zwyndrecht et 300 invitations seront lancées à cet effet. Après le service on procédera à l'enterrement de toutes les victimes dont le corps n'aura pas été réclamé par la famille. Les autres corps seront transportés dans les villages respectifs aux frais de l'administration.

— *Une dépêche du Roi.* — Le Roi a fait envoyer ce matin, à M. le baron Osy, gouverneur de la province d'Anvers, la dépêche suivante : « Le Roi, profondément affligé de la catastrophe qui s'est produite à l'embarcadère du bateau du Pays de Waes, me charge de vous prier de lui envoyer des nouvelles des blessés et de signaler à Sa Majesté le nom des familles nécessiteuses qui ont perdu leur soutien. » Cette dépêche était signée par M. de Borchgraeve, secrétaire du Roi. La nouvelle en a été connue rapidement en ville et y a produit une très bonne impression.

— *Encore un accident.* — Le vapeur belge *Persévérance* de la firme Minne, d'Ostende, en sortant à midi du bassin Suez, à Anvers, a heurté violemment, par suite d'une fausse manœuvre, plusieurs allèges qui tombèrent à pic. Trois autres ont été gravement avariées et remplies d'eau. Tout le monde a été sauvé grâce aux prompts secours.

Steenbrugge — *Terrible accident.* — De notre correspondant de Bruges, le 4 : Hier soir, le nommé Henri Pattyn, ouvrier à Steenbrugge, âgé de 30 ans, retournait chez lui sur un chariot qu'il conduisait.

Le cheval mal conduit traina le chariot contre le trottoir protégeant la ligne du tram. Le chariot se renversa et frappa Pattyn à la poitrine. Le malheureux mourut une heure après.

Saint-Léger. — *Les élections communales.* — La Députation permanente du Hainaut a, dans sa séance de vendredi, admis une réclamation concernant les élections de St-Léger et décidé qu'un libéral prendrait la place d'un catholique.

M. le gouverneur du Hainaut prend son recours contre cette décision.

Les Belges du Transvaal. — Les Belges présents au Transvaal ont été placés, avec les Hollandais et les Allemands, sous les ordres du général Erasmus. Ils assistaient donc à la bataille d'Elandslaagte où les Boërs, obligés de lutter dans des conditions défavorables, ont dû reculer en laissant des prisonniers. On ne connaît pas encore les pertes subies par les Belges, attendu que les lettres envoyées du Transvaal par la colonie portugaise voisine mettent trois semaines avant d'atteindre Anvers.

Leers-Nord. — *Revue des miliciens en congé.* — Le commandant du district militaire de Tournai passera lundi prochain, 6 novembre, à neuf heures du matin, à l'école communale de Leers-Nord, la revue des miliciens en congé. Se rendront à cette revue les permissionnaires des classes de 1892 à 1899 inclusivement habitant les communes d'Estaimpuis, Evregnies et Leers-Nord.

Courtrai. — *Un vol à l'Institut des Frères de N. D. de Lourdes.* — Dans la nuit de vendredi à samedi, des voleurs se sont introduits, en escaladant les murs de clôture, dans la cour intérieure de l'établissement des Frères de Notre-Dame de Lourdes, au quartier de la Basse-Ville, à Courtrai.

Parvenus dans la cour des écoles, les malandrins ont enduit de boue deux carreaux de vitre, du local des élèves payants, et après les avoir brisés, ont pénétré dans la classe où ils ont fracturé le tiroir d'une tribune et fait main basse sur la menue monnaie qui s'y trouvait renfermée. Les armoires à fournitures classiques ont également été fracturées, mais leur contenu est demeuré intact. Vers 8 heures et demie, un frère professeur de l'établissement étant allé dans une autre salle, afin d'enlever l'argent de son pupitre, remarqua en passant les traces d'effraction. C'est sans doute, à ce moment-là, que les malfaiteurs ont pris la fuite.

M. J. Looghe, commissaire de police, prévenu samedi matin par le R. F. Supérieur, s'est rendu à l'établissement des Frères afin d'ouvrir une enquête. De graves soupçons pèsent sur les auteurs présumés de ce vol, le troisième commis dans le même établissement depuis moins d'un an. La police se trouve sur la trace des coupables et ne tardera guère à s'en emparer.

Cuerne-lez-Courtrai. — *Un vol avec effraction.* — Dans la nuit du 3 au 3 courant, des voleurs se sont introduits dans le magasin de merceries de Mme veuve De Bal, demeurant sur la place à Cuerne et y ont enlevé pour 250 à 300 fr. de marchandises consistant en gilets de chasse, bas, laine à tricoter et fil à coudre. Les malfaiteurs ont fracturé les volets, coupé un carreau, ouvert la fenêtre et sont entrés ainsi dans le magasin.

Une enquête est ouverte.

Tournai. — *Le drame du Luchet d'Antoing.* — Marie Dujardin, la victime du drame qui s'est déroulé jeudi soir au Luchet d'Antoing, se trouvait samedi dans un état très satisfaisant. Toutefois, la balle qui s'est logée sous la clavicule gauche n'a pu encore être extraite. Quant aux deux autres projectiles, ils n'ont fait que glisser le long de l'épaule droite et ne sont pas restés dans les chairs.

L'enterrement d'Alphonse Sayette a eu lieu à 4 heures de l'après-midi. Un de ses oncles, Bertrand, demeurant rue des Augustins, a recueilli son cadavre. C'est là que le clergé de l'église Ste-Marie-Madeleine est allé le chercher au milieu d'une grande foule de curieux. Sayette a pu, nous a-t-on assuré, être administré, c'est grâce à cette circonstance que des funérailles religieuses ont pu lui être faites.

Dottignies. — *Annulation des élections communales.* — Dans sa séance de vendredi, la députation permanente de la Flandre occidentale a annulé les élections communales de Dottignies. On se rappelle que, pour une petite erreur de forme dans l'acte d'acceptation, le bureau principal avait refusé la liste catholique. Les parrains de celle-ci se sont contentés d'envoyer une circulaire aux électeurs, leur demandant de voter par bulletins blancs en signe de protestation.

La demande fut écoutée puisque, sur 1,317 bulletins de vote, il y eut 694 billets blancs. Le nombre des suffrages valables n'était que de 623. La députation permanente a jugé que ce scrutin n'était pas l'expression du suffrage électoral et en a prononcé l'annulation.

Mouscron. — *Réunion du Conseil communal.* — Le Conseil communal de Mouscron s'est réuni samedi soir à 6 heures, sous la présidence de M. Mulliez, bourgmestre. Entre autres questions portées à l'ordre du jour figurait le rapport de M. l'échevin Busschaert, sur l'affaire du testament de M. L. Desprets.

En raison de l'abondance des matières, nous réservons pour un prochain numéro les débats de cette séance. Voici seulement la conclusion du rapport en question qui a été approuvé par tous les conseillers, sauf un.

Conclusion : Le Conseil communal de Mouscron, vu le décès de M. Louis Desprets survenu à Mouscron, le 26 janvier 1896; Vu les volontés testamentaires du défunt exprimées en deux écrits olographes, datés l'un et l'autre du 24 août 1893 et déposés, le premier en l'étude du notaire Forge, à Dottignies, le 2 février 1896, et le second, en l'étude du notaire Burchatelet à Estaimbourg, le 6 octobre 1899.

Attendu que de l'ensemble de ce testament, il résulte 1° que M. Louis Desprets a légué une somme de 400,000 francs pour la fondation d'une œuvre de bienfaisance, telle qu'une école professionnelle et industrielle au profit des ouvriers et des artisans, et perpétuer ainsi le souvenir du nom de Desprets, et 2° qu'au décès de M. Hector Dufort, greffier de la justice de paix, 20,000 fr. doivent faire retour à la dite œuvre.

Attendu que la ville de Mouscron seule a qualité pour accepter le fit legs; attendu que la fondation d'une œuvre de ce genre est éminemment utile à la ville, spécialement à la classe laborieuse; vu l'article 76 de la loi communale;

Décide qu'il y a lieu d'accepter le legs et de solliciter l'approbation royale; mais, attendu que la situation n'est pas claire, et qu'il y a lieu de craindre qu'il faudra ester en justice; qu'en effet elle présente cette anomalie qu'il y a deux ayants-droit en possession : 1° M. Van Langenhove, juge de paix à Mouscron et 2° Mlle Maria Lessenne, ancienne gouvernante du défunt, demeurant à Mouscron, qu'un procès est pendant avec la famille du défunt et que, de plus, la Ville a éprouvé un dommage sérieux, à cause du dépôt tardif de la deuxième partie du testament; vu l'article 448, paragraphe 2 de la Loi communale; autorise le Collège échevinal à ester en justice contre qui il appartiendra, pour toutes choses relatives au dit legs.

— *Le conseil de révision de la garde-civique.* — Le conseil de révision de la garde-civique de Mouscron se réunira les dimanches 5, 12, 19 et 26 novembre 1899, à neuf heures du matin. A cette occasion, nous croyons utile de rappeler aux gardes exemptés temporairement l'année dernière qu'ils doivent renouveler leur réclamation, s'ils veulent continuer à jouir de l'exemption.

— *Une tentative de vol.* — Pour la troisième fois depuis six mois, des voleurs, demeurés inconnus, ont essayé samedi vers une heure et demie du matin, de s'introduire dans l'épicerie de M. Etienne Pollet-Vandeputte, au hameau du Haut-Judas, à Mouscron. Dérangés par la brusque apparition de M. Pollet, au moment où ils pratiquaient une brèche dans le mur sous la fenêtre du magasin, les malfaiteurs ont pris la fuite.

— *Un vol dans une épicerie.* — Dans la nuit de vendredi à samedi, un ballot de tissus, une caisse de tabac à priser, un fromage de Hollande et un paquet d'effets d'ouvriers ont été soustraits des magasins de M. Charles Delescaux, voiturier rue de l'Industrie à Mouscron. Pour accomplir leur méfait les voleurs, à l'aide d'une échelle prise dans une maison en construction, sont descendus dans la cour clôturée par un mur, puis sont entrés dans le magasin en fracturant la porte au moyen d'une bêche retrouvée sur les lieux. La police locale a ouvert une enquête.

Mouscron. — A céder de suite, importante maison à usage de boulangerie-épicerie, en plein centre de la ville et à l'angle de deux rues de grand passage. S'adresser pour les conditions chez le notaire Jules Parmentier, à Mouscron. 56263

OPÉRATIONS A TERME
Pour permettre à tous ses clients de profiter des nombreuses fluctuations des Valeurs Industrielles et Minières des marchés de Paris et de Londres, la maison Moret-Quint et Cie, 9, rue de la Gare, à Roubaix, a décidé de leur accorder les plus grandes facilités pour opérer à terme sur ces deux marchés. 58350

LA VUE
conservée et améliorée
Par l'emploi des verres en **silex-achromatiques**, pince-nez et Lunettes nouveaux systèmes ne tombant ni blessant le nez. Verre en cristal de **roche axe. Lunetterie et optique.** Baromètres, Thermomètres Jumelles, Loupes, Compte-fils, Yeux artificiels, etc., etc, **Lunettes depuis 0.75. Pince-nez, depuis 1 fr. 25.** *A L'OPTOMÈTRE*, **JORE**, opticien-spécialiste, 49, Grande-Rue, Roubaix. 46765

COMPTOIR DE
Bijouterie - Horlogerie - Lunetterie
SPÉCIALITÉS POUR MARIAGE
Alliances en contrôlé garanti 18 karats à 3,50 le gramme. Couverts argent 1er titre garanti à 10 cent. le gramme. Marchandises neuves d'occasion. Prix incroyables.
La maison fabriquant elle-même une grande partie de ses articles, achète le vieil or au plus haut prix.
Joseph LEMITE-HOLLEBEKQ
Rue Curiale, 4, (près l'entrée de l'Eglise) MOUSCRON

RESTAURANT DE LA BRASSERIE DU NORD
Place de la Gare, n° 6, ROUBAIX
Service par petites tables à prix fixe et à la carte
Dîners et soupers depuis 1 fr. 50
Menu du Dimanche 5 Novembre 1899
Potage Longchamps
Hors d'œuvre : Saucisson d'Arles, Sardines à l'huile, Filets de harengs
Poissons : Saumon blanc sauce câpres, Soles frites
Entrées : Omelette nature, Escargots de Bourgogne, Choucroute garnie, Tripes à la mode
Tête de veau à l'huile, Poularde au riz
Viandes froides : Jambon, Terrine de lièvre, Rosbif
Rôts : Contre-filet, Aloyau, Poulets de Bresse
Légumes : Croquettes de pommes, Riz au gras, Salade de saison
Fromages — Fruits — Desserts variés
Huîtres avec pain, beurre et citron, 2 francs la douzaine. 46600d

PROGRAMMES DES THÉATRES

Théâtre de Roubaix. Situé rues Archimède et Richard Lenoir. — Direction de M. Louis Couyeder. — Bureau à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h. — Dimanche 5 novembre. — *Le Bossu ou le Petit Parisien*, drame à grand spectacle dix tableaux, de MM. Paul Féval et A. Bourgeois. — Le spectacle sera terminé par : *Le Petit Duc*, opéra-comique en trois actes, de MM. H. Meilhac et Halévy; musique de M. Charles Lecocq.

Théâtre de Tourcoing (Salle de la Nouvelle Union, 48, rue de Tournai. — Direction : Alexandre fils. — Bureau à 7 h. — Rideau à 7 h. 1/2. — Dimanche 5 novembre 1899. — Soirée de gala : *Le Barbier de Séville*, opéra en quatre actes, de Castel-Blaze; musique de Rossini. — Avis : Malgré l'importance de la soirée de gala le prix des places ne sera pas augmenté.

Grand-Théâtre de Lille. — Dimanche 5 novembre : A 5 h. 1/2, *Les Deux Orphelines*, drame en cinq actes, de d'Ennery. — A 8 h. 1/2, *Mignon*, opéra-comique en trois actes.

AUX FABRIQUES PARISIENNES
16, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix
GRANDE SPÉCIALITÉ DE BLANC
Trousseaux et Layettes
Robes et Chapeaux hautes nouveautés pour Enfants
Bonneterie en tous genres
CHEMISES D'HOMMES TOUTES FAITES ET SUR MESURE

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

LA GUERRE

Les informations allemandes

Londres, 4 novembre. — Jusqu'à preuve du contraire, il faut considérer comme apocryphes les nouvelles télégraphiées cette nuit de Berlin au *Times*, annonçant la capitulation de Ladysmith, après une défaite des troupes anglaises où celles-ci auraient eu mille morts ou blessés.

A COLENSO

Londres, 4 novembre. — La *Press-Association* a reçu la nouvelle officielle suivante du War-Office : « Le colonial office a reçu une information annonçant que les troupes anglaises ont été retirées de Colenso, et qu'elles se sont concentrées plus au sud; mais on n'a aucune nouvelle d'un engagement dans le voisinage de Colenso ».

Le mutisme du War-Office

Londres, 4 novembre. — On commence à être très inquiet du mutisme du War Office sur ce qui se passe à Ladysmith. Comme le fait remarquer le *Westminster Gazett*, le bruit que les troupes anglaises ont été battues, que le général White est blessé et que Colenso est tombé aux mains des Boërs n'est pas réfuté.

Une courte communication faite, ce soir, par le War Office, annonçant l'évacuation de Colenso par les troupes anglaises, confirme même un point important de ces renseignements, et, en l'absence d'informations sur la situation à Ladysmith, l'inquiétude commence à gagner la population, bien qu'on affirme encore, dans les milieux militaires, que l'armée du général White est parfaitement en état de repousser les Boërs.

La prise de Collesberg

Londres, 4 novembre. — Une dépêche du Cap adressée à l'*Evening News* confirme la prise de Collesberg par les Boërs. Le détachement de police anglais a réussi à prendre le registre du chemin de fer et à s'échapper, poursuivi par les Boërs.

LA HAUTE-COUR

L'acte d'accusation

Paris, 4 novembre. — L'acte d'accusation a été signifié aujourd'hui à cinq heures aux divers inculpés. Ce document comporte plus de quarante feuillets. Le procureur général dit que le complot contre la constitution républicaine est déjà ancien, et que toutes les violences reprochées aux accusés sont les opérations préparatoires d'un attentat parfaitement organisé et d'une réalité évidente. Il relève ensuite les charges de chaque inculpé, dans le sens que l'on connaît déjà.

La législation du travail

Paris, 4 novembre. — Une délégation du comité de l'*Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises* a été reçue ce matin par M. le Ministre du commerce.

Elle était composée d'industriels de toutes les régions et venait présenter à M. Millerand les protestations de l'industrie, relativement à la décision, prise par le ministre, de faire observer immédiatement dans les usines et manufactures l'article 3 de la loi du 2 novembre 1892, dont l'application stricte a été ajournée par tous les gouvernements précédents qui en ont reconnu l'impossibilité.

Plusieurs délégués ont successivement pris la parole pour démontrer combien la loi est défectueuse et quelles désastreuses conséquences aurait pour les ouvriers aussi bien que pour les patrons la mise en application de l'article 3. La délégation demandait à M. Millerand de vouloir bien l'ajourner à six mois au moins, afin de donner au Parlement le temps d'apporter à la loi les modifications nécessaires.

M. Millerand a reconnu qu'il avait déjà reçu, à ce propos, de nombreuses plaintes d'industriels. Il a rappelé qu'exprimant aujourd'hui le délai qui leur avait été accordé pour faire connaître combien de temps il leur fallait pour se mettre en règle avec la loi et a déclaré qu'il prendrait, très prochainement, une décision fixant définitivement la date à laquelle l'article 3 devra être rigoureusement appliqué.

M. Millerand a ajouté que cette date serait, dans tous les cas, postérieure à celle de la rentrée des Chambres et que si, dans l'intervalle, le Parlement voulait reviser la loi du 2 novembre 1892, le gouvernement ne saurait s'y opposer, n'en ayant pas d'ailleurs le pouvoir.

Quant à l'unification de la journée de travail, M. Millerand n'a pas dissimulé que, dans son esprit, elle devrait aboutir à la journée de dix heures.

Le massacre de la mission Bretonnet

Paris, 4 novembre. — L'*Eclair* de demain dit que le bruit court avec persistance que les renseignements publiés au sujet du massacre de la mission Bretonnet seraient incomplets, et que le désastre est beaucoup plus grand que celui qu'on a voulu nous faire connaître.

L'or français en Angleterre

Paris, 4 novembre. — Des envois d'or de France en Angleterre sont continuels et importants.

C'est ainsi qu'hier 4000 kilog. d'or (douze millions de francs) ont été expédiés de la gare du Nord pour Calais. Des employés de la Banque de France assistaient à la pesée et à la prise en charge par la Compagnie.

Cette nouvelle est d'ailleurs confirmée par ce fait que la monnaie d'or est devenue depuis quelques jours à peu près introuvable dans les établissements de crédit.

Paris, 4 novembre. — Une note de l'*Agence Havas* dément, ce soir, la nouvelle relative à des envois d'or en Angleterre.

Un vœu du Congrès de la « Ligue de l'Enseignement »

Toulouse, 4 novembre. — Dans la séance de clôture de ses travaux, le Congrès de la « Ligue de l'Enseignement » a renouvelé par acclamation, son vœu relatif aux dangers de recruter des fonctionnaires parmi les jeunes gens ne sortant pas des établissements de l'Etat.

Crues et inondations

Marseille, 4 novembre. — Une orage torrentiel s'est abattu sur Marseille. La circulation dans les rues est impossible. On signale une crue très menaçante du Rhône. A Avignon, le fleuve s'est élevé à 4 m. 50, à Tarascon de 4 m. 70.

Privas, 4 novembre. — Les communications sont interrompues entre bon nombre de communes.

Brest, 4 novembre. — La tempête continue. On signale plusieurs naufrages.

Ecroulement d'un théâtre forain

Vaucouleurs, 4 novembre. — Le théâtre Lamberty, installé sur le champ de foire, et dans lequel se donnait, hier soir, une représentation, s'est écroulé sous le poids des spectateurs évalués à 450 personnes; plusieurs d'entre elles ont été contusionnées; les dégâts matériels sont importants.

Une tempête sur la Manche

Londres, 4 novembre. — Une tempête règne sur la Manche. Le service de la malle a été interrompue.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, samedi 4 novembre. — Terme à New-York : novembre 7,25; décembre 7,26; janvier 7,29; février 7,31; mars 7,33; avril 7,34; mai 7,36 juin 7,37 juillet 7,37; août 7.36.

A New-Orléans : novembre, 6,90; décembre, 6,96; janvier, 6,98; février, 7,01; mars, 7,04; avril, 7,05; mai, 7,08; juin, 7,09; juillet, 7,10; août, 7,01.

Recettes : aux ports des Etats-Unis 41,000 balles; aux ports intérieurs 22,000 balles